

présenté sa propre formule en 1985 : elle prévoyait la tenue d'élections en 1987 et le retrait complet des troupes vietnamiennes dès 1990. En août 1985, la Conférence des ministres des Affaires étrangères indo-chinois a approuvé la formule de pourparlers indirects entre le gouvernement du Kampuchea et le GCKD, formule avancée par la Malaisie. Mais en mars 1986, le gouvernement du Kampuchea a décidé de remettre les élections à 1991 afin d'arranger les groupes de résistance disposés à s'accommoder du régime politique.

L'élimination des Khmers Rouges en tant que force politique et militaire constitue l'objectif numéro un des ministres des Affaires étrangères indo-chinois, mais le GCKD, qui a pourtant fait de nombreuses concessions, a indiqué par sa proposition de mars 1986 qu'il juge cette condition irrecevable. Cette proposition prévoyait le retrait progressif des troupes vietnamiennes, la mise sur pied d'un gouvernement de coalition regroupant le régime actuel et les trois factions du GCKD, et la tenue d'élections sous l'égide de l'ONU.

En 1985, le gouvernement du Kampuchea a formulé sa proposition au moment où la campagne vietnamienne contre les forces de résistance commençait à porter fruit. Durant la saison sèche de 1984-1985, le Vietnam a lancé des offensives d'envergure contre des bases du GCKD le long de la frontière thaïlandaise, et certaines attaques ont débordé en territoire thaïlandais. Cette campagne a permis d'éliminer presque toutes les bases de l'opposition à l'intérieur du Kampuchea. Durant la saison sèche de 1985-1986, les troupes gouvernementales et les soldats vietnamiens ont renforcé leurs défenses le long de la frontière, tandis que les forces de résistance continuaient de frapper au coeur même du pays. À l'heure actuelle, on estime que le Vietnam possède un effectif de 160 000 soldats au Kampuchea.

Le Canada a systématiquement fait écho aux appels de l'Assemblée générale de l'ONU réclamant le retrait des troupes vietnamiennes du Kampuchea. Depuis 1983, le Canada appuie la résolution annuelle des